

Préavis municipal n° 08/2024
Relatif à la convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la
Commune de Villars-Ste-Croix et la Fondation du TKM – Théâtre Kléber-Méleau

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 12 novembre 2024 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Monsieur Pascal Muller, Président
Monsieur Michel Artar, rapporteur
Madame Vivette Pilloud, membre
Monsieur Xavier Guerry, suppléant

Excusé : Monsieur Marc Furrer, membre

La Commission n'a pas rencontré les membres de la Municipalité car elle n'avait pas de question à leur soumettre.

En effet, il ne s'agit pas d'une dépense d'investissement, mais d'une subvention ordinaire dont le montant s'élève à CHF 7'824. -- par année, somme qui sera portée aux budgets lors des quatre prochains exercices.

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

- Vu le préavis municipal n°08/2024 ;
- Ouï le rapport de la/des commission/s chargée/s d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

D'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les Communes fondatrices une Convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028.

Que soient portées aux budgets 2025 et suivants les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4 des incidences financières.

Pour la Commission



Pascal Muller, Président



Vivette Pilloud, membre



Xavier Guerry, suppléant



Michel Artar, rapporteur



Marc Furrer, membre

Villars-Ste-Croix, le 12 novembre 2024